

**Section Sportive Scolaire VOILE  
- 6<sup>e</sup> -  
Collège Jean Monnet Ouistreham**



**À Retourner avant le 17 avril 2024**

au **secrétariat du Collège Jean Monnet**

28 avenue de la Redoute

14150 OUISTREHAM

Les résultats seront transmis lors de l'affectation par Madame la Directrice Académique  
Si besoin, il sera établi une liste principale et une liste complémentaire.

**Constitution du dossier (attention seuls les dossiers complets seront étudiés) :**

- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche de renseignements sportifs et scolaires
- Lettre de motivation manuscrite du candidat
- Engagement des responsables légaux signé
- Charte d'engagement sportif et scolaire signée
- Photocopie du livret scolaire
- Attestation de réussite au test de natation départ plongé de 25 mètres (*pourra être fournie, au plus tard le jour de l'inscription au collège*)



**En cas d'acceptation du dossier,**

**chaque candidat devra fournir un certificat médical avec un médecin spécialisé**

(Attention ! le délai est très long pour obtenir un RDV au CHU

voir engagement des responsables légaux et annexe en fin de dossier)

**Cadre destiné à l'administration**

**NOM:** ..... **Prénom:** .....

**Date de réception du dossier :** ..... **Dossier complet :** oui  non

***Avis sur la candidature :***

**Retenue**

**Rejetée**  .....

.....

.....

.....

**Dossier de candidature 2024-2025**  
**6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile**

**Renseignements administratifs**

Nom : ..... Prénom : .....

Genre : G  F  Date de naissance : .....

**Légal 1 : NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse postale .....

Adresse courriel OBLIGATOIRE .....

Tél. : Fixe ..... Portable .....

**Légal 2 : NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse postale .....

Adresse courriel OBLIGATOIRE .....

Tél. : Fixe ..... Portable .....

**SITUATION SCOLAIRE ANNÉE EN COURS**

**Nom de l'établissement :** .....

Adresse postale : .....

Adresse courriel : .....

Tel. .... **classe suivie** .....

**Options : Attention, dans notre collège, aucune option n'est compatible avec la Section Sportive Scolaire Voile (pas de latin, pas d'anglais euro, etc.).**

**Dossier de candidature 2024-2025**  
**6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile**

**Renseignements sportifs et scolaires**

NOM : ..... Prénom : .....

Age:.....

**ACTIVITÉ(S) SPORTIVE(S) PRATIQUÉE(S)**

	Type d'activité	Cadre (club, stage, famille)	Durée et fréquence	Compétition	
				Oui	Non
<b>VOILE</b>					
Autres activités <b>nautiques</b>					
Autres activités <b>sportives</b>					

**AVIS INDISPENSABLE du Professeur des écoles:**

Nom : ..... Prénom : .....

(Motricité sportive générale, l'engagement physique, la sociabilité et la motivation.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature :

# Dossier de candidature 2024-2025

## 6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile

### Lettre de motivation de l'élève

A series of horizontal dotted lines for writing the letter of motivation.

Signature :

**Dossier de candidature 2024-2025**  
**6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile**

**ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LÉGAUX :**

Si notre enfant est retenu(e) pour la section, nous nous engageons à lui faire subir les examens médicaux avec un médecin spécialisé (Centre Médico-Sportif du C.H.U.) qui délivrera un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile (y-compris en compétition) et effectuera un électrocardiogramme selon la législation en vigueur (**CIRCULAIRE N°2003-062 du 24-4-2003** : « Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline ».)

Fait à ..... le .....

Signatures précédées de « j'ai pris connaissance et m'engage »



## CHARTRE D'ENGAGEMENT SPORTIF ET SCOLAIRE

### L'ENGAGEMENT PRIS EST UN ENGAGEMENT À RESPECTER TOUTE LA DURÉE OÙ TU SERAS MEMBRE DE LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE

#### **Textes officiels BO n° 47 du 26/12/1996**

« la section sportive procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale ».

#### **La Section Sportive Scolaire :**

**Art. 1 :** offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

**Art. 2 :** motive les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés par le sport qu'ils affectionnent, de développer leur goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ; elle permet d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une scolarité collective, d'aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne, d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

**Art. 3 :** est placée sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS de l'établissement.

**Art. 4 :** S'inscrire dans la section sportive suppose obligatoirement de

- Fréquenter assidument le collège, accepter son règlement intérieur
- Témoigner d'une réelle volonté de s'engager dans des études et le sport car la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du collège (cours, self, contrat de vie scolaire...)
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège. Appartenir à une section sportive c'est, de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le collège. C'est être un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades.

#### **L'ÉTABLISSEMENT conjointement au CLUB DE VOILE :**

S'engage sur le plan sportif à assurer aux élèves

- Un entraînement sur les créneaux horaires définis, mardi 13h30-17h30 en période de pratique et 14h00-16h00 en période hivernale.
- Un encadrement sportif par un cadre technique BEES voile
- Une mise à disposition du matériel pédagogique (bateaux, paddles, char à voile...) et des infrastructures (vestiaires) permettant un travail de qualité ainsi que les tenues d'entraînement (combinaison néoprène, gilet de sauvetage).

S'engage sur le plan scolaire :

- Assurer aux élèves une scolarité identique à celle des autres élèves
- Assurer un suivi scolaire au quotidien et proposer une remédiation en cas de difficultés

# Dossier de candidature 2024-2025

## 6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile

### L'ÉLÈVE s'engage :

#### Sur le plan scolaire :

- ✓ À fournir un travail scolaire régulier et sérieux
- ✓ À avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement, à l'égard de tous les membres de la communauté éducative
- ✓ À s'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien dans les entraînements hebdomadaires que dans les compétitions UNSS

#### Sur le plan sportif :

- ✓ À fournir un brevet de natation de 25 m, départ plongé.
- ✓ À participer de façon assidue aux entraînements
- ✓ Être licencié UNSS et participer aux compétitions
- ✓ Être licencié en club et participer à au moins une compétition fédérale par année.
- ✓ Avoir son matériel lors des entraînements et prendre soin du matériel mis à disposition
- ✓ Prévenir et justifier ses absences

#### Sur le plan médical:

- ✓ À passer une visite médicale complète avec électrocardiogramme, avant la 1<sup>ère</sup> année d'entrée en section au centre médico-sportif du CHU et à fournir au collège un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile dans le cadre scolaire et en compétition (tous les ans).
- ✓ Justifier par un certificat médical ses dispenses et inaptitudes

**Par une volonté de cohérence éducative, tout manquement concernant le travail scolaire, toute attitude inappropriée au sein de l'établissement ou tout défaut d'investissement au plan sportif, notamment des absences non justifiées aux entraînements, peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de la section sportive**

### LA FAMILLE s'engage :

- À suivre régulièrement le travail scolaire de son enfant et assister aux réunions parents/ professeurs
- À accompagner l'élève sur le plan éducatif pour l'aider à tenir ses engagements

---

### Engagement solennel de

(Nom/Prénom) \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ 6<sup>e</sup> \_\_\_\_\_

Je m'engage à être ponctuel(le), sérieux(se) et attentif(ve) en classe, à faire régulièrement le travail demandé par les professeurs et à respecter les délais impartis.

Je m'engage à être assidu(e) en classe, aux enseignements de la section et à participer aux entraînements et compétitions UNSS et le plus possible à celle du club (à au moins une).

Je m'engage à adopter un comportement respectueux et responsable, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du collège.

**Signature de l'élève**

Date \_\_\_\_\_

**Signature des parents**

précédée de la mention

« Je me porte garant de l'engagement de mon enfant »

Visa de l'enseignante responsable

Visa de la Principale

# Dossier de candidature 2024-2025

## 6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile

### ANNEXE

#### Examen et suivi médical des élèves des sections sportives scolaires

CIRCULAIRE N°2003-062 DU 24-4-2003

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire (coupon à détacher au bas de la fiche type). Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et à cette fin il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. Les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ainsi que les médecins des comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS, CDOS) pourront fournir en tant que de besoin la liste des praticiens et/ou structures médico-sportives susceptibles de réaliser cet examen. En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fonds social des collèges et des lycées.

Une fiche médicale, établie sur le modèle joint en annexe à la présente circulaire, sera insérée dans le dossier d'inscription. Elle devra être remplie par le médecin du sport lors de l'examen annuel.

Cette fiche sera adressée sous pli confidentiel par les familles au médecin traitant (s'il est différent du médecin du sport) ainsi qu'au médecin de l'établissement scolaire. En cas d'absence de médecin, les parents ont la possibilité d'adresser cette fiche à l'infirmière de l'établissement.

Le certificat de non-contre-indication à la pratique de la discipline de la section sportive est adressé au chef d'établissement

### Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

NOM .....

Prénom .....

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de ....., dans le cadre de la section sportive scolaire

Date .....

Signature du médecin



**Dossier de candidature 2024-2025**  
**6<sup>e</sup> Section Sportive Scolaire Voile**

**ANNEXE (suite)**

**FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE**

Nom	Discipline pratiquée
Prénom	Nombres d'heures
Domicile	Surclassement
Date de naissance	oui non
	Double surclassement
	oui non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)